

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 21 novembre 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le vingt et un novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 14 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Modification partielle des droits d'entrée de la Piscine Municipale N° 4.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Ange LARI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2007 relative à l'acte constitutif d'une régie de la Piscine Municipale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 relative à la modification partielle des droits d'entrée de la Piscine Municipale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2009 relative à la modification partielle des droits d'entrée de la Piscine Municipale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2019 modifiant l'acte constitutif d'une régie de recettes de la piscine municipale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2021 modifiant partiellement les droits d'entrée de la piscine municipale n°3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2024 modifiant les tarifs des produits relatifs à la régie de recettes pour les droits d'entrée à la piscine municipale ;

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier partiellement les droits d'entrée à la Piscine Municipale comme suit :

Animations	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Ecole Communale Enfants et Adultes	10 € la séance pour les adultes 90 € par trimestre pour les enfants (Cours collectifs)	100 € par trimestre pour les enfants (Cours collectifs)

Les autres tarifs prévus demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la modification partielle des droits d'entrée de la Piscine Municipale proposée par le Maire.
- **DIT** que les recettes seront prévues au Budget Primitif 2025 de la Ville à l'article 70631.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte, le : 24.11.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2025

Fait à PROPRIANO, le 21 novembre 2025

Le Maire

Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20251121-2025-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

